



## **AVIS PUBLIC**

**Règlement 21-528** – concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** le règlement 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 15 mars 2021.

Ce règlement concerne l'instauration d'un programme d'aide en matière d'environnement visant spécifiquement les installations sanitaires autonomes.

L'entrée en vigueur de ce règlement est liée à l'adoption du règlement 21-525.

**QUE** ce règlement peut être consulté sur la base de données ouvertes sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 17 mars 2021.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 17 mars 2021 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over a light blue horizontal line.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général